



FFSLC 

*Fédération Française
des Sports
et Loisirs Canins*



RÈGLEMENT DE COURSE

Canicross / Canitrail / Ski-joëring -
Juniors/Adultes

Saison 2026/2027

RÈGLEMENT DE COURSE FFSLC

Canicross / Canitrail / Ski-joëring - Juniors/Adultes

Sommaire

CANICROSS / CANITRAIL / SKI-JOËRING – JUNIORS/ADULTES.....	1
1. PARTICIPATION	1
1.1 Canitrail et Ski-joëring.....	1
1.2 Canicross	1
2. DISCIPLINES.....	1
2.1 Canicross	1
2.2 Canitrail	1
2.3 Ski-joëring	1
2.4 Les départs.....	2
3. MATÉRIEL.....	2
3.1 Matériel de Canicross et Canitrail.....	2
3.2 Matériel de Ski-joëring	3
4. DISTANCES ET TEMPÉRATURES.....	3
5. CO-ORGANISATION.....	4
5.1 Courses Coorganisées	4
6. LES RELAIS	4
TABLEAU DES PÉNALITÉS	6

Modifications saison 2026/2027

CANICROSS / CANITRAIL / SKI-JOËRING - JUNIORS/ADULTES

1. PARTICIPATION

1.1 Canitrail et Ski-joëring

1.1.1 Catégories autorisées en Canitrail :

ESPOIR / SENIOR / VETERAN 1 / VETERAN 2 / VETERAN 3.

1.1.2 Catégories autorisées en Ski-Joëring :

JUNIOR / SENIOR / VETERAN 1 / VETERAN 2 / VETERAN 3.

1.2 Canicross

1.2.1 Catégories autorisées : JUNIOR / ESPOIR / SENIOR / VETERAN 1 / VETERAN 2 / VETERAN 3

1.2.2 Catégories :

Les abréviations des catégories sont repérées dans l'ordre suivant :

1. Handisport	H – Parasport
2. Disciplines	C – Canicross
	V – CaniVTT
	CP – Canipédicycle/Canitrottinette
	SJ – Ski-joëring
3. Sexe	F – Femme
	H – Homme
4. Catégorie d'âge	J – Junior
	S – Sénior
	V1 – Vétéran 1
	V2 – Vétéran 2
	V3 – Vétéran 3
	A – Adulte

- Tous les concurrents seront autonomes (sans accompagnement). Exception faite des licenciés Parasport ayant informé le juge principal, avant la clôture des inscriptions (avec inscription de son accompagnant sur la plateforme).
- L'accompagnement d'un concurrent se fait uniquement à pied.
- L'accompagné devra être relié au chien avec l'équipement réglementaire.

2. DISCIPLINES

2.1 Canicross

2.1.1 Discipline ayant comme spécificité l'union d'un seul chien et d'un coureur à pied reliés entre eux de façon bien définie, effectuant de concert le même effort physique sur un parcours tracé à l'avance.

2.1.2 Le classement du challenge « Chiens d'Or » sera établi à l'issue de la dernière épreuve de la saison considérée.

2.2 Canitrail

2.2.1 Discipline : elle a comme spécificité l'union d'un seul chien et d'un coureur, reliés entre eux de façon définie, effectuant de concert le même effort physique sur un parcours nature tracé à l'avance sur moyenne et longue distance.

2.2.2 Tout Canitrail devra comporter un classement suivant les catégories du Canicross, et un chronométrage (manuel ou informatique).

2.2.3 En fonction de l'évolution des conditions climatiques (hausse des températures, orages, risque d'éboulement, risque d'avalanche, etc...), un arrêt immédiat de la course obligatoire, défini par la direction de course, devra être observé, même en cours d'épreuve, conjointement avec le corps arbitral.

2.3 Ski-joëring

2.3.1 Le Ski-joëring est une discipline sportive qui se pratique en ski de fond. Le skieur est relié à son chien comme pour le Canicross.

2.3.2 Les règles du Canicross sont applicables au Ski-joëring, sauf dispositions expresses prévues dans le cadre du présent règlement. Nota : cette discipline est éligible au challenge « Chiens d'Or ».

2.3.3 Catégories :

Les abréviations des catégories sont repérées dans l'ordre suivant :

1. Parasport	H – Parasport
2. Disciplines	C – Canicross
	V – CaniVTT
	CP – Canipédicycle
	SJ – Ski-joëring
3. Sexe	F – Femme
	H – Homme
4. Catégorie d'âge	J – Junior
	S – Senior
	V1 – Vétéran 1
	V2 – Vétéran 2
	V3 – Vétéran 3
	A – Adulte

2.4 Les départs

2.4.1 Départs Canicross

- Les départs Juniors pourront s'effectuer en départ individuel ou en départ groupé (dans les mêmes conditions que les courses adultes).
- Départ groupé : Le terrain doit être suffisamment large et ne pas comporter de rétrécissement avant une centaine de mètres.

2.4.2 Départs Ski-joëring

Le départ peut se faire en individuel, l'écart entre chaque coureur étant établi par l'organisateur ou en groupé. Pour les départs groupés l'organisateur doit tracer et matérialiser un couloir séparé de 5 mètres par concurrent sur une distance de 300 mètres.

Le concurrent devra être au centre de ce couloir lors des 300 premiers mètres.

En Ski-joëring et Canicross blanc, une planche gelée insérée dans le sol peut matérialiser la ligne de départ et d'arrivée.

2.4.3 Départs Canitrail

Départ groupé : il est toléré sous réserve de la décision du juge arbitre de course.

Il faut au minimum un couloir de 1 mètre entre chaque coureur et un minimum de 200 mètres avant le rétrécissement.

3. MATÉRIEL

3.1 Matériel de Canicross et Canitrail

3.1.1 En Canicross, l'usage de chaussures de cross (munies de pointes), de chaussures munies de crampons métalliques ou toute semelle présentant un danger pour le chien est strictement interdit en toutes circonstances.

L'usage de chaînes à neige (sous les chaussures) est toléré sous réserve qu'elles ne soient pas coupantes ou présentant un risque pour le chien (**présence de pointes métalliques**). Le juge de course doit faire une vérification de ce matériel et l'autoriser, ou non, en fonction du risque.

3.1.2 La laisse ou longe avec amortisseur d'une longueur totale, en extension, de 2 mètres maximum, est obligatoire.

La mesure se fait « longe en extension », **longe seule**.

3.1.3 Le harnais du chien : ce harnais de traction devra être confortable afin de ne pas blesser l'animal. Il devra être adapté à sa morphologie, à savoir :

- Ne comprimer ni la cage thoracique ni la trachée.
- Ne pas entraver le mouvement des épaules.
- Sont proscrits tous les harnais de type travail, les harnais de type norvégien ainsi que les harnais anti-traction (tout harnais présentant une attache au niveau du poitrail, même si celle-ci a été enlevée).
- Un juge peut faire contrôler un harnais non adapté à la morphologie du chien et refuser son départ suivant la décision du contrôle matériel.

3.1.4 Au choix, le coureur devra également porter une ceinture abdominale d'une largeur de 7 cm minimum ou une ceinture sous-cutale (type baudrier) ou un cuissard avec ceinture intégrée.

3.1.5 Tout concurrent devra mettre son matériel en conformité avec les précédents paragraphes pour pouvoir prendre le départ.

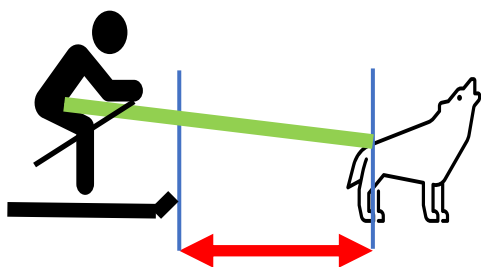
3.1.6 Tous les chiens nécessitant une muselière (chiens de catégorie 2 ou chiens « réactifs » / « perturbateurs ») pourront prendre le départ, sauf arrêté local, municipal ou préfectoral plus

restrictif. Il devra s'agir d'une muselière adaptée, permettant au chien d'ouvrir la gueule, de sortir la langue, haleter, de se désaltérer, tout en gardant sa fonction sécuritaire (voir les muselières préconisées dans le règlement commun à toutes les disciplines).

3.2 Matériel de Ski-joëring

3.2.1 Le harnais pour le chien et la ceinture pour le skieur sont semblables à ceux prévus pour le Canicross.

3.2.2 La longe avec amortisseur est obligatoire. Elle aura une longueur en extension comprise entre 1,5 mètres et 2,5 mètres maximum, distance mesurée en extension entre l'extrémité des skis et le bout de la longe tendue.



3.2.3 Les skis de fond ne doivent pas comporter de danger pour le chien (pas de carres métalliques ou de spatules pointues).

3.2.4 Un dispositif de largage rapide est conseillé.

4. DISTANCES ET TEMPÉRATURES

4.1 Elles varient entre 1 et 25 kilomètres selon les catégories et les disciplines.

4.1.1 En Canicross

- Le Canicross court d'une distance comprise entre 1,5 et 3,5 kilomètres (non éligible aux Chiens d'Or),
- Le Canicross long sera d'une distance supérieure à 3,5 kilomètres et inférieure à 9 kilomètres (éligible aux Chiens d'Or).

4.1.2 En Canitrail

Ces distances peuvent être portées jusqu'à 25 kilomètres dans le cas des épreuves de Canitrail.

- Canitrail court : distance supérieure à 9 kilomètres et inférieure à 15 kilomètres.
- Canitrail long : distance supérieure à 15 kilomètres et jusqu'à 25 kilomètres.

Nota : une formule découverte, non chronométrée, peut être proposée par l'organisateur.

4.1.3 En Ski-Joëring

On distingue deux types d'épreuve :

- Le Ski-joëring « sprint » d'une distance comprise entre 1 et inférieure à 10 kilomètres,
- Le Ski-joëring « long » d'une distance comprise entre 10 et 20 kilomètres.

4.1.4 Généralités

La configuration du paysage (relief, parcours boisé ou aride), les conditions climatiques (pluie, vent) sont des critères qui permettent de rallonger ou de raccourcir un parcours.

L'organisateur se doit d'adapter les distances et les horaires en fonction de la saison et des conditions météorologiques du jour.

Le Canicross long devient court en cas de température élevée mais reste inscrit comme prévu au challenge « Chiens d'Or ».

L'organisateur devra informer les concurrents et notifier ces dispositions en cas de modification du parcours.

4.2 Distances maximales par catégorie en Canicross :

Température	Jusqu'à 16°C	De 17°C à 20°C	De 21°C à 25°C
Adultes et Juniors	9 000 mètres	7 000 mètres	5 000 mètres

Se référer à l'article 4 du tronc commun.

4.3 Les difficultés importantes des parcours doivent être signalées de façon claire et évidente, par l'organisation.

Les juges FFSLC ont autorité pour exiger le contournement d'une portion ou d'un obstacle jugé dangereux, en tenant compte des contraintes imposées par les administrations (ONF, Préfecture...). Les distances, pourcentage de bitume, dénivelé maxi positif (D+) devront être indiqués sur la fiche d'inscription.

Il est primordial de respecter scrupuleusement l'allure de l'animal et de s'adapter à son rythme.

Ne jamais omettre de le laisser se désaltérer sur les points d'eau et, ce qui est le plus important, le mouiller pour le rafraîchir.

4.4 Quelle que soit la température, il est nécessaire de prendre toutes les précautions d'usage.

4.4a Point d'eau à mi-parcours si la distance est supérieure à 5 kilomètres.

Pour le Canitrail, un point d'eau pour abreuver les chiens devra être disposé tous les 3 km environ. Il pourra être réalisé avec des bacs (des bacs pour s'abreuver et des bacs pour le trempage) ou par un point d'eau naturel sous réserve qu'il soit sur le parcours et facilement accessible.

4.4b Obligation de placer une douchette ou un grand bac (100 litres environ) pour tremper les chiens au départ et à l'arrivée. Les articles **4.4a** et **4.4b** ne s'appliquent pas au Ski-joëring et au Canicross blanc (sauf températures exceptionnellement élevées).

4.4c A l'arrivée, l'eau devra être potable pour les chiens. Il faudra donc prévoir des récipients pour tremper les chiens (type bac à sable pour enfants) et en disposer d'autres pour étancher leur soif (type seau).

4.4d Dès que la température est supérieure à 20°C, un point d'eau tous les 2 kilomètres est obligatoire (100 litres minimum).

4.4e Température maximale pour le Canitrail : Au-delà de 20°C, la course doit être annulée ou raccourcie aux distances respectant les conditions des Canicross **telles que décrites à l'article 4.2**).

5. CO-ORGANISATION

5.1 Courses Coorganisées

Pour les départs, dans le cas de courses conjointes trail (sans chien) et Canitrail, les coureurs et les canitraileurs devront être séparés. Il est préconisé que les canitraileurs partent 30 minutes avant les coureurs solo.

6. LES RELAIS

6.1 Informations globales :

Le Canirelais est une épreuve de la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins impliquant 3 Binômes « à pied » se passant un témoin sur un circuit d'1,5 km maximum.

Le matériel utilisé pour cette épreuve sera celui prévu au règlement FFSLC du canicross (article 3.1).

Le Canirelais sera accessible aux concurrents : JUNIOR / SENIOR / VETERAN1 / VETERAN 2 / VETERAN 3

Le chien devra répondre aux exigences du règlement « Canicross ».

Pour rappel, un même chien ne pourra faire que deux courses dans une même journée en respectant les délais de repos entre celles-ci (art 1.1.9 **du règlement commun à toutes les disciplines**).

Concernant le Canirelais, un repos d'au moins 30 minutes entre l'arrivée du chien sur la discipline précédente et le départ du Canirelais devra être observé (sur l'épreuve de relais, la distance ne pourra pas dépasser 1,5 km).

Les récompenses seront faites soit par équipe, soit pour chaque coureur, au choix de l'organisation.

Trois classements seront faits : 1 classement Homme / 1 classement Femme / 1 classement Mixte (quel que soit la mixité).

Un briefing sera obligatoirement mis en place par l'organisation.

Le Canirelais ne sera pas inscrit aux Chiens d'Or.

6.2 Déroulement d'un Canirelais :

Une équipe de Canirelais sera composée de 3 binômes « canicrosseurs » (3 humains + 3 chiens différents).

Le circuit devra mesurer, au maximum, 1,5 km pour chacun des trois relayeurs.

Le déroulé de course :

Le binôme n°1 fait son parcours, puis transmet le témoin au messager (coureur n°3). Celui-ci court, sans chien, pour transmettre le témoin au binôme n°2.

Le binôme n°2 fait son parcours, puis transmet le témoin au messager (coureur n°1). Celui-ci court, sans chien, pour transmettre le témoin au binôme n°3.

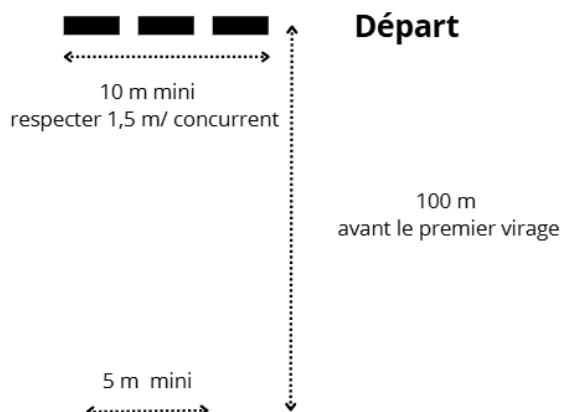
Le binôme n°3 fait son parcours et passe la ligne d'arrivée.

6.3 La zone de départ :

Le départ pourra se faire en « mass start » ou en contre la montre.

Pour la « mass start », la ligne de départ devra mesurer au minimum 10 mètres de large, avec possibilité de faire plusieurs lignes de concurrents en respectant 1,5 m par concurrent.

La ligne droite avant le premier virage devra être de 100 mètres au minimum avec une largeur d'au moins 5 mètres.



6.4 La zone de passage du relais :

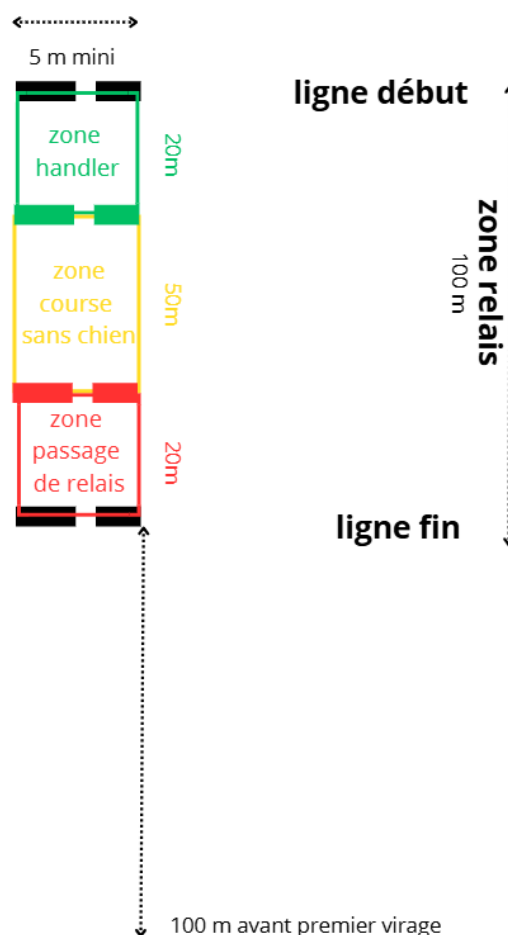
La zone de passage du relais doit être d'une largeur de 5 mètres au minimum et s'étendre sur environ 100 mètres.

Elle sera répartie comme suit :

- Prévoir une zone matérialisée (ligne de début + ligne de fin) de passage du **témoin**, de 20 mètres minimum. La transmission **du témoin au messager** devra se réaliser dans cette zone. Toute transmission hors zone sera pénalisée (cf. tableau des pénalités art. 20.28).

- Prévoir une zone de dégagement pour que le **coureur** puisse sortir de cette zone avec son chien, sans couper le circuit.
- Le **messager court 50 mètres environ sans chien pour transporter le témoin au prochain binôme.**
- Prévoir une zone de passage du témoin (matérialisée avec un début et une fin) de 20 mètres minimum. La transmission du relais, au binôme suivant, devra se réaliser dans cette zone. Toute transmission hors zone sera pénalisée (cf. tableau des pénalités art. 20.28).

Le relayeur doit pouvoir courir environ 100 mètres avant le premier virage.



6.5 La zone d'arrivée :

Seul le troisième binôme pourra passer la ligne d'arrivée.

Il ne pourra pas être accompagné des autres membres de son équipe

TABEAU DES PÉNALITÉS

RELAIS JUNIORS/ADULTES			
20.28	Transmission du chien au Handler "hors zone" (course relais)	20.28.1	15 secondes de pénalité pour l'équipe (à chaque infraction)
	Transmission du témoin "hors zone" (course relais)	20.28.2	15 secondes de pénalité pour l'équipe (à chaque infraction)